



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2019

**OJ N°49 - Urbanisme et Aménagement. Planification.
Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-
Etienne-de-Baïgorry.**

Date de la convocation : 6 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ANES Pascale, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel (jusqu'à l'OJ N°44), BERARD Marc, BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°25), BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°35), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BONZOM Jean-Marc, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°48), CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CAZALIS Christelle, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Anton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°13), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°63), DELGUE Jean-Pierre, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°66), DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain (jusqu'à l'OJ N°64), ESPIAUBE Marie-José (jusqu'à l'OJ N°60), ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBER Pierre, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°61), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel (jusqu'à l'OJ N°64), ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°15), EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°57), GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°43), HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse représenté par LHOSMOT Jean-Bernard, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°57), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°15), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°39), JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°4), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°45), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton représenté par POCHELU Bernadette, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules (jusqu'à l'OJ N°35), LARRANDA Régine, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°20), LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°30), LESPADE Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°20), MANDAGARAN Arnaud représenté par LARBAIGT Bernard, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°43), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ

Séde
15 Avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egitea
15 Egih Barbedea - CS 88 507
64 185 Bayona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñca
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Christian, MINONDO Raymond, NCDLIA Eliane, MOTSCH Nathalie (à compter de l'OJ N°4), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NÉQUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°57), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°48), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°63), PEYROUTAS Maitena (jusqu'à l'OJ N°57), POULOU Guy, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°27), PREBENDE Jean-Louis, SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°63), SECALOT Michel, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°20), TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, UGALDE Yves, UHART Michel (jusqu'à l'OJ N°33), URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BEGUE Catherine, BLEUZE Anthony, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CAPDEVIELLE Colette, CASTEL Sophie, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DELGUE Lucien, DOYHENART Jean-Jacques, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERNAGA Michel, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEPARE Philippe, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEURGORY Charles, MIRANDE Jean-Pierre, MONDORGE Guy, NEYS Philippe, ONDARS Yves, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Philippe, SAINT ESTEVEN Marc, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SERVAIS Florence, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALZURI Emmanuel à BERARD Marc, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), BARUCQ Guillaume à ETCHEVERRY Maialen, BERCAITS Christian à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°26), BLEUZE Anthony à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°45), BURRE-CASSOU Marie-Pierre à HAYE Ghislaine, CAPDEVIELLE Colette à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°61), CASABONNE Bernard à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°51), CASTEL Sophie à BRAU-BOIRIE Françoise, CHANGALA André à CLAVERIE Peio, CHASSERIAUD Patrick à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°63), DARRASSE Nicole à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°14), DELGUE Lucien à DELGUE Jean-Pierre, ELGOYHEN Monique à ETCHEMENDY Jean, ELIZALDE Iker à ARAMENDI Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ESMIEU Alain à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe (à compter de l'OJ N°65), ETCHEMAITE Pierre à SECALOT Michel, ETCHEVERRY Pello à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°16), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HARRIET Jean-Pierre à SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°63), HIRIART Michel à BAUDRY Paul, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°66), IRIGOIN Didier à CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°48), IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°16 et jusqu'à l'OJ N°39), ITHURRIA Nicole à HACALA Germaine (à compter de l'OJ N°40), LACOSTE Xavier à CACHENAUT Bernard, LARRAMENDY Jules à POYDESSUS Dominique (à compter de l'OJ N°36), LASSERRE Marie à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°21), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, LEIZAGOYEN Sylvie à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°32 et jusqu'à l'OJ N°57), MEYZENC Sylvie à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°44), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°49), ORTIZ Laurent à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°64), SAINT ESTEVEN Marc à HIRIGOYEN Roland, SERVAIS Florence à HIALLE Sylvie, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°21), THICOIPÉ Michel à IRIART Alain, TRANCHÉ Frédéric à ECENARRO Kotte, UHART Michel à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°34), VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalités de vote : vote électronique

**OJ N°49 - Urbanisme et Aménagement, Planification,
Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-
Etienne-de-Baïgorry.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry, prescrite le 20 février 2015 et arrêtée le 21 juillet 2018, poursuit les objectifs suivants :

- prendre en compte le cadre législatif et réglementaire ;
- réévaluer les conditions du développement démographique et économique communal en tenant compte notamment des contraintes environnementales, des contraintes agricoles, des caractéristiques paysagères et patrimoniales, des équipements communaux ;
- redéfinir les secteurs destinés à l'extension de l'urbanisation en continuité du bourg ou des hameaux, en particulier ceux situés le long des RD n° 948 et 15, ainsi que, dans les différents quartiers de la commune, les possibilités de construire qui pourraient être offertes dans les espaces agricoles ou naturels ;
- favoriser la diversité des fonctions et assurer le maintien et le développement des activités économiques.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.153-31 et suivants, R.153-11, R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme dans leur version applicable, prévoyant les modalités de révision du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry approuvé le 21 octobre 2011, modifié le 5 février 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry en date du 20 février 2015 prescrivant la révision générale du plan local communal, délibérant sur les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 25 novembre 2015 qui basent le projet de plan local d'urbanisme sur les deux grands axes suivants :

- préserver l'identité et le caractère du village ;
- renforcer le dynamisme de la vie locale ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry en date du 3 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision du plan local d'urbanisme conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en date du 3 mai 2018 sur l'ouverture d'une zone constructible en discontinuité de l'urbanisation existante au lieu-dit Borciriette ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 21 juillet 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme révisé ;

Vu l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 5 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques en date du 10 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil Syndical du SCOT du Pays Basque et du Seignanx en date du 11 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque en date du 17 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques en date du 18 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 24 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 31 octobre 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 2 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Monsieur le Président du Département des Pyrénées-Atlantiques en date du 13 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté en date du 5 février 2019, par lequel Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme révisé et en a fixé les modalités ;

Vu l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 18 mars 2019 au 19 avril 2019 à la mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry, sous l'autorité de Monsieur Jean-Claude LOSTE, commissaire-enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Pau par ordonnance du 9 novembre 2018 ;

Le commissaire-enquêteur a tenu 4 permanences et rendu son rapport et ses conclusions le 19 mai 2019 ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur, en date du 19 mai 2019, dont il résulte que 67 remarques ont été formulées sur le registre papier et que 129 observations ont été faites sur le registre dématérialisé. Les observations ont porté principalement sur :

- des positions favorables/défavorables à l'extension de la carrière d'Eyheralde ;
- des positions favorables/défavorables au maintien de la zone d'activité de Borciriette ;
- des demandes de classement de terrains en zones constructibles ;
- des demandes de changements de destination de bâtiments ;
- des observations diverses.

Vu les conclusions motivées et l'avis favorable émis le 19 mai 2019 par le commissaire enquêteur sur le dossier de plan local d'urbanisme révisé, soumis à l'enquête et à l'avis des personnes publiques associées ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du 2 août 2019 pour dérogation à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme ;

Vu l'accord de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour la dérogation à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme en date du 14 août 2019 ;

Vu la présentation de synthèse des observations du public, des personnes publiques et organismes associés ou consultés, exposée en présente séance ;

Vu les modifications qu'il est projeté d'apporter au projet de plan local d'urbanisme arrêté, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Vu la présentation des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur lors de la conférence intercommunale rassemblant les Maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 14 décembre 2019 conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme émis par le Conseil municipal de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry en date du 8 novembre 2019 ;

Vu le dossier du projet de plan local d'urbanisme modifié en conséquence, et comportant un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement écrit et graphique et des annexes.

Considérant que les principales modifications projetées à la suite des avis des Personnes Publiques Associées et à l'avis de Monsieur le commissaire-enquêteur après enquête publique sont les suivantes :

1/ Approfondissement du rapport de présentation, pièce n°1 du dossier de PLU :

- La prise en compte de la loi montagne dans l'analyse de l'état initial de l'environnement et la justification du parti d'aménagement ;
- Des compléments et mises à jour sur la connaissance des risques, nuisances et pollutions dans l'état initial de l'environnement ;
- Le diagnostic territorial sur les équipements et réseaux du territoire, notamment la gestion des eaux usées, les réseaux eau potable et la qualité de la ressource en eau et la sécurité incendie ;
- La justification des capacités de densifications des espaces bâtis et des contraintes à la mutation du foncier ;
- Des précisions sur le contexte socio-démographique et le logement dans le diagnostic territorial ;
- Le contexte foncier dans les zones d'activités existantes et la justification du parti d'aménagement quant au besoin de développement économique du territoire et la justification de la zone d'activité Borciriette ;
- Les incidences environnementales et paysagères de la zone d'activité Borciriette ;
- D'une manière plus générale, le rapport de présentation (et le résumé non technique) est mis à jour (cartes, calcul des surfaces, etc.) en fonction des modifications apportées aux pièces réglementaires, suite aux avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique.

2/ Ajustement du projet d'aménagement et de développement durables, pièce n°2 du dossier de PLU :

- Le schéma d'illustration est mis à jour suivant la suppression du secteur NI.

3/ Modifications apportées au règlement écrit, pièce n°3 du dossier de PLU :

- Suppression des mentions et dispositions du secteur NI ;
- Suppression en zone agricole de la disposition autorisant les exploitations forestières ;

- Modification du règlement de la zone naturelle pour autoriser les constructions agropastorales ;
- Ajout de précisions dans le règlement du secteur Nc, concernant l'emprise au sol et la hauteur des constructions autorisées ;
- Ajout de précisions dans le règlement du secteur Ns, concernant la destination, l'emprise au sol et la hauteur des constructions autorisées.

4/ Modifications apportées au règlement graphique, pièce n°4 du dossier de PLU :

- En extension du hameau Zorzabal, la parcelle cadastrée section C n° 221 est classée en zone UB ;
- En extension du bourg Beherekokarrika, la zone UB est étendue sur la parcelle cadastrée section G n° 189 ;
- En extension du bourg Beherekokarrika, la zone UB est étendue sur la parcelle cadastrée section C n° 235 ;
- En extension du bourg d'Etchaux, la parcelle cadastrée section AD n°590 est classée en zone UB et la zone 1AUY est réduite ;
- Au groupe de constructions Garatea, la limite de la zone UC évolue pour prendre en compte un permis de construire récemment autorisé, conduisant à réduire la zone A et étendre la zone UC sur la parcelle cadastrée section C n° 1459, et à réduire la zone UC et étendre la zone A sur les parcelles cadastrées section C n° 1229 et 1230 ;
- Le secteur NI est supprimé et les parcelles cadastrées section C n° 37 et 38 sont classées en zone agricole ;
- Au nord du territoire, les parcelles cadastrées section A n° 42, 43, 45 et 48, sont classées en zone agricole ;
- Au quartier Eyheralde, l'indication d'« espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme » est supprimée sur la parcelle cadastrée section B n° 1109 ;
- L'indication de « périmètre de réciprocité des bâtiments d'élevage » est supprimée autour des bâtiments situés sur les parcelles cadastrées section F n° 301, section H n° 750 et section H n° 224 ;
- L'indication de « bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme » est mentionnée sur les bâtiments situés sur les parcelles cadastrées section H n° 750, section C n°440 et section H n° 224.

5/ Compléments/ajustements des orientations d'aménagement et de programmation, pièce n°5 du dossier de PLU :

- Complément de l'OAP Zubiata, concernant les conditions de réalisation des aménagements paysagers ;
- Complément de l'OAP Borciriette, concernant les conditions de réalisation de la frange paysagère entre la déviation et la zone 1AUY ;
- Modification de l'OAP Route de Banca, pour prendre en compte l'évolution de la limite de zone 1AUY.

6/ Modifications apportées aux annexes, pièce n°6 du dossier de PLU :

- Ajout d'un plan localisant l'enveloppe de la crue du 4 juillet 2014 ;
- Ajout du zonage d'assainissement collectif ;
- Fusion des informations relatives aux réseaux publics d'alimentation en eau potable et de gestion des eaux usées sur un même plan ;
- Fusion des informations relatives aux bois soumis au régime forestier, zone d'aménagement différée et zones de prescriptions archéologiques sur un même plan ;
- Mention de l'absence sur la commune de « secteurs d'informations sur les sols » ;
- Mise à jour des pièces de procédure.

Considérant les modifications apportées au projet de plan local d'urbanisme arrêté, pour tenir compte des avis émis par Monsieur le commissaire-enquêteur faisant suite aux avis des personnes publiques et organismes associés qui ont été joints au dossier d'enquête publique, aux observations du public, tels que consignés dans le rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, exposés en séance ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Communautaire de :

- prendre acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;
- approuver les modifications apportées au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry telles que listées ci-dessus par rapport au dossier arrêté ;
- approuver le plan local d'urbanisme révisé de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry, tel qu'annexé à la présente délibération.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise en sous-préfecture de Bayonne, et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités mentionnera le lieu où le Plan Local d'Urbanisme peut être consulté. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 162 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 15

Ne prend pas part au vote : 164 LACASSAGNE Alain

Non votants : 003 AGUERRE Barthélémy (009 APECARENA Jean-Pierre), 009 APECARENA Jean-Pierre, 062 CURUTCHARRY Antton, 066 DARRASSE Nicole (074 DEQUEKER Valérie), 080 DUBOIS Alain, 089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, 101 ETCHEBERRY Jean-Jacques, 149 IRIART Jean-Claude, 161 ETCHEVERRY Pello (089 ELHORGADARGAINS Gaxuxa), 201 OCAFRAIN Michel (200 OCAFRAIN Gilbert), 208 POULOU Guy, 220 SOROSTE Michel (225 UGALDE Yves), 221 BERCAITS Christian (222 THEBAUD Marie-Ange), 222 THEBAUD Marie-Ange , 225 UGALDE Yves.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019

Publié le : 18 décembre 2019

Le Maire
M. Jean-Louis LACASSAGNE
10000 Saint-Etienne-de-Baïgorry
05 49 00 00 00

Le Directeur Général Adjoint
M. Sébastien EVRARD
10000 Saint-Etienne-de-Baïgorry
05 49 00 00 00

Le Secrétaire
M. Arnaud LACASSAGNE
10000 Saint-Etienne-de-Baïgorry
05 49 00 00 00